

## Situation (B)

Des travailleuses de la terre, cueilleuses de fraises, ont fait l'objet d'un reportage dans le journal *La Presse* en 2017 par Yvon Laprade<sup>2</sup>. Celui-ci a rencontré trois travailleuses étrangères temporaires, dont Angelina.

Angelina vient du Mexique. Comme ses compagnes, elle travaille six jours par semaine, dix heures par jour, au salaire minimum. Leur salaire, elle l'envoie presque en totalité à leur famille, qu'elles ne verront pas pendant leur séjour au Canada, soit presque six mois. Elles veulent aider leurs enfants et leurs petits-enfants « afin qu'ils n'aient pas la même vie qu'elle », souligne l'une de ses compagnes. Bien traité par l'employeur ici, le travail n'est pas facile physiquement. C'est une chose d'aller aux fraises une fois par année dans les champs, c'en est une autre de se plier et se déplier toute une journée. En passant, Angelina a cinquante-huit ans.

Des organismes s'interrogent : Si ces travailleuses et travailleurs migrants temporaires sont assez bons pour venir dans nos champs, pourquoi y a-t-il tant d'obstacles à l'obtention de leur résidence permanente ? Alors que les fraises ornent les tables et les cornets de crème glacée, pourquoi ces travailleuses et travailleurs étrangers ne sont-ils pas reconnus et sont-ils exclus de la table de la citoyenneté ?



**Puis-je nommer ce qui se passe dans sa réalité ?**

<sup>2</sup> *La Presse*, 20 mai 2017.